

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 402

présenté par

M. Apparu, M. Martin, M. Vitel, M. Fromion, M. Douillet, M. Aubert, M. Solère, Mme Le  
Callennec, Mme Genevard, M. Perrut et Mme Schmid

**ARTICLE 21**

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« du système scolaire, des établissements scolaires et des élèves. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de renforcer les missions de ce conseil national d'évaluation.